

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 18-119

OBJET

**PLAN PASTORAL TERRITORIAL
MARCHÉ DE TRAVAUX ACCES
ALPAGE DE CHAPAREILLAN**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 18 octobre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, (Saint Joseph de Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Christian ALLEGRET à Denis SEJOURNE ; Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Céline BOURSIER à Jean-Louis MONIN ; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Denis BLANQUET à Olivier RICARD ; Martine MACHON à Christiane MOLLARET</p>
--	---

CONSIDERANT la délibération du 30 juin 2016 approuvant le portage des travaux d'accès à l'alpage de Chapareillan,

CONSIDERANT la délibération du 7 septembre 2017 validant le choix de l'entreprise ONF pour un montant de travaux de 47 585.89€HT,

CONSIDERANT la fin du chantier,

ETANT DONNE les ajustements techniques en cours de chantier, il convient de régulariser le montant total des travaux, selon le décompte final suivant, portant avenant sur le marché de travaux.

	En € HT	En € TTC
Montant marché initial	47 585.89€ HT	57 103.07€ TTC
AVENANT n° 1	5228.21€ HT correspondant à : <ul style="list-style-type: none"> · Ajout de barrières de sécurité et de divagation 63 ml supplémentaires à 49.52€/ml · Ajout de 8 cunettes à 168 86€/unité · Ajout 1 marche en chêne à 195.97€/unité · Ajout de 22 heures supplémentaires de piquage perfo à 47.82€/h · Suppression du minage par implosion (-490.80€) 	6 273.85€ TTC
Montant marché final	52 814.10€ HT	63 376.92€ TTC

Envoyé en préfecture le 31/10/2018

Reçu en préfecture le 31/10/2018

Affiché le 31/10/2018

ID : 038-200040111-20181025-18_119-DE

SLO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

➤ **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 31 octobre 2018

Le Président,
Denis SEJOURNE.

